

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DONADIEU - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - OLIVIER - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BANIZETTE - BOISARD - BURLIER - DEVAUTOUR - FONTAINE - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme RAFIK à Mme OLIVIER
Mme LAMAURE à M. GERGAUD
Mme PROUX à M. ISSARD
Mme EL HARMOUCHI à Mme GAUTHERIE
M. MATHA à M. PÈBRE
Mme SÉDANO-GRELLETY à Mme DUMAS
Mme DANÈDE à M. TIFALLA

ABSENTE EXCUSÉE : Mme EL BASRI

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DONADIEU

Membres en exercice :	29
Présents :	20
Votants :	27
Date de convocation :	22/08/2023

DÉLIBÉRATION 2023-08-03 – MODIFICATION DU COMITÉ CONSULTATIF PARTICIPATION CITOYENNE

VU l'article L2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le Conseil municipal peut créer un comité consultatif sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,
VU la délibération 2023-07-40 du 3 juillet 2023 portant constitution du comité consultatif participation citoyenne,
CONSIDÉRANT l'intérêt de personnes n'appartenant pas au Conseil municipal pour participer à ce comité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **NOMME** mesdames AUPY Michèle, GUIBRETEAU Nicole et LABONNE Christelle en qualité de personnes extérieures qui siègeront au comité consultatif Participation Citoyenne,

- **RAPPELE** la composition de ce Comité Consultatif Participation Citoyenne :

- Un président délégué par le Maire : M. Hassane ZIAT

- 7 membres du Conseil municipal (Cinq membres du groupe majoritaire et deux membres du groupe minoritaire) :

- M. Michel ISSARD	- M. Alain BOISARD
- Mme Bouchra RAFIK	- Mme Catherine DANÈDE
- Mme Laetitia REGRENIL	- M. Mehdi TIFALLA
- Mme Jocelyne OLIVIER	

- 8 membres en qualité de personnes extérieures qui siègeront au comité consultatif Participation Citoyenne :

- M. Michel GUITTON	- Mme Michèle AUPY
- M. Francis GIRARD	- Mme Nicole GUIBRETEAU
- M Antoine ZIMOUCHE	- Mme Christelle LABONNE
- un représentant d'OMEGA	-

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre

Pour extrait conforme,

Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 25 septembre 2023
Monsieur le Maire

